

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 21/04/1937 21/04/1937

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 avril 1937

Numéro JO
n° 485 du 30/04/1937

Date du numéro
30 avril 1937

TEXTE INTÉGRAL

est rendu exécutoire le premier rôle supplémentaire de l'impôt foncier, urbain et rural (exercice 1937), comprenant sept articles et s'élevant à la somme de cinq mille sept cent neuf francs quarante-sept centimes.